

N° 66-D-MSP du 17 juin 1965. — Une mise à pied de sept (7) jours est infligée à Mlle Adjibao Paulette, garde-malades 1re catégorie échelle B en service au C.N.H. pour inconduite notoire et négligence grave dans le service.

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DU TOURISME

ARRETE no 27 MCIT du 17 juin 1965 portant création d'une commission d'études.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,
ET DU TOURISME,

Vu le décret no 63-122 du 20 septembre 1963 portant abrogation du décret no 63-80 du 6 juillet 1963 et définition des attributions du ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme,

A R R E T E :

Article premier. — Il est créé une commission chargée d'étudier les problèmes d'exploitation qui se posent à la Compagnie du Bénin et de recommander éventuellement des solutions.

Art. 2. — Cette commission se compose comme suit :
un représentant du ministre du Commerce . . . président
un représentant du ministre de l'Economie Rurale
un représentant de la direction du plan.

Art. 3. — La commission se réunira sur convocation de son président dans les meilleurs délais. Elle devra déposer son rapport au plus tard un mois à partir de la date de signature du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 17 juin 1965

Le ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme,

P. le ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme absent :

*Le Ministre de la Justice,
chargé de l'expédition des affaires courantes,*

A. Kuévidjen.

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Récépissés de déclaration d'associations

(du 26-6-65)

Titre de l'association: «Union des Frères d'Akebou et Bakpété»

But: S'unir et s'entraider mutuellement en toutes circonstances.

Siège social: Agadzi (circonscription d'Akposso)

Pièces annexées à la déclaration: Statuts et liste des membres du bureau.

(du 5-7-65)

Titre de l'association: «Trait d'Union»

But: Pratiquer les sports et le football en particulier.

Siège social: Lomé, 30 rue Alsace Lorraine

Pièces annexées à la déclaration: Statuts et liste des membres du bureau-directeur.

(du 10-7-65)

Titre de l'association: Union Fraternelle des Originaires de Kpondavé»

But: Regrouper et connaître tous les originaires de Kpondavé en résidence à Lomé, se secourir mutuellement en cas de maladie et de décès.

Siège social: Lomé, quartier Lom-Nava, Angle Caspar

Pièces annexées à la déclaration: Statuts et liste des membres du bureau-directeur.

AVIS DE PERTE

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'article 99 du décret du 24 juillet 1906, de la perte du titre foncier n° 1.131 appartenant au sieur Wilson Charles.

(Pour deuxième insertion)